

Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

Arrondissement
de Carcassonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

DECISION DU PRESIDENT

Objet :

**Travaux de priorité 1
du schéma directeur
d'alimentation en
eau potable
de la commune de
LA POMAREDE:
avenant n°1**

Le Président de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22 4°, L 2122-23 et L 5211-2,

VU la délibération du Conseil Communautaire n° 2021-208 en date du 9 décembre 2021 portant délégations de pouvoir du conseil communautaire vers le Président de la Communauté de Communes,

VU la décision n°22-15 en date du 31 mars 2022 portant attribution du marché Travaux de priorité 1 du schéma directeur d'alimentation en eau potable de la commune de LA POMAREDE: avenant n°1 à DAVID SA sise 16 rue de l'Autan 11320 LABASTIDE D'ANJOU,

Décision n° 23-15

DECIDE

ARTICLE I : de signer un avenant n°1 au Travaux de priorité 1 du schéma directeur d'alimentation en eau potable de la commune de LA POMAREDE avec la DAVID SA sise 16 rue de l'Autan 11320 LABASTIDE D'ANJOU.

Justificatif de l'avenant :

Tranche ferme :

Ampliation faite le

- Fourniture et pose polyéthylène série 16 bars
- plus-value diamètre 40 branchement château
- Fourniture et pose microventouse

Certifié exécutoire en
Préfecture le :

- Recherche canalisations réseaux réfection pignon mitoyen sur cour de l'ancien commissariat/ révision-remplacement rives toiture.

Tranche optionnelle 1:

Et par la publication
le :

- Ventouse
- Raccordement sur conduite PVC D 90 mm le Moulin, compris pièces, vanne, fouilles et remblais
- Recherche canalisations réseaux

Et par notification de : Montant de l'avenant :

Tranche ferme :

2 810,00 € HT
562,00 € TVA
3 372,00 € TTC

Nouveau montant de la tranche ferme :

43 887,00 € HT
8 777,40 € TVA
52 664,40 € TTC

Tranche optionnelle 1 :

1 655,00 € HT
331,00 € TVA
1 986,00 € TTC

Nouveau montant de la tranche optionnelle 1 :

74 358,00 € HT
14 871,60 € TVA
89 229,60 € TTC

Nouveau montant du marché public après avenant n°1 :

Tranche ferme: 43 887,00 € HT
Tranche optionnelle 1: 74 358,00 € HT
Tranche optionnelle 2: 6 600,00 € HT
TOTAL : 124 845,00 € HT

Soit une augmentation de 3,71% par rapport au marché initial.

ARTICLE II : la présente décision n° 23-15 sera inscrite au registre des arrêtés de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois et fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil Communautaire.

ARTICLE III: Ampliation en sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de l'Aude,
- Monsieur le Percepteur.

Castelnaudary, le 1^{er} mars 2023

Le Président,

Philippe GREFFIER